

L'ABELLE

PARAISSEMENT ET PUBLICATION TOUS LES JOURS PAR JEROME MAYON.

SAMEDI (MATIN) 3 SEPTEMBRE 1831.

INTERIEUR.

CONSEIL DE VILLE.

Séance du mercredi 31 août. On a commencé par assister certains travaux de la commission de la voirie.

Art. 1er. Cette partie du chemin et de la levée de la banlieue inférieure, qui se trouve comprise entre la rue d'Enghien et la rue Clouet, devra être dressée conformément au plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, lequel est déposé dans les archives du conseil.

Art. 2. Il est enjoint aux propriétaires de terrains en face du fleuve dans la dite banlieue et dans les dites limites d'opérer le dit redressement de la proportion du terrain qui lui appartient, sur l'avis qui sera donné par le maire et sous l'inspection de son voyer.

Art. 3. A défaut par les propriétaires d'exécuter les dites travaux dans les six mois à dater de la signification qui leur en sera faite, le maire est et demeure autorisé à les faire exécuter à leurs frais et dépens.

Art. 4. Il est permis aux propriétaires de terrains en face du fleuve dans la banlieue inférieure, jusqu'à la limite supérieure du moulin de Miller, d'enclore leur levée respective conformément aux indications du plan sus-mentionné; et de manière à n'être qu'une continuation de celui déjà ordonné jusqu'à la rue d'Enghien.

Art. 5. Les propriétaires sont et demeurent autorisés à construire dans leur levée des wharfs sur pilotis d'après le modèle adopté pour ceux du faubourg Ste-Marie, pourvu que ces wharfs soient construits à une distance de trois cent dix pieds du milieu d'un wharf à l'autre en partant de celui qui est figuré sur le dit plan, et pourvu que jusqu'à la limite inférieure de la propriété de Mr. De Endé, il ne puisse en être construit aucun, qu'au préalable, on n'ait exécuté la totalité de l'encassement depuis la rue d'Enghien jusqu'à la dite limite inférieure de M. De Endé.

Art. 6. Au dessus de cette limite et jusqu'au moulin de Miller, les propriétaires qui auront confectionné l'encassement de la levée, sur toute la face de leur propriété, auront le faculté d'y établir des ponts ou wharfs en se conformant tout fois aux conditions exprimées dans l'article précédent.

Art. 7. La présente ordonnance ne pourra jamais être interprétée de manière à comprendre une aliénation quelconque d'aucun droit que peut avoir la corporation sur cette partie du port et de la ville qui est l'objet des dispositions précédentes.

Art. 8. Quatre wharfs devront être construits par la corporation de la N.-Orléans, comme suit, savoir: un wharf en face de la levée de la rue de la Lévée en face du chemin à coulis, un autre à un point de la dite levée correspondant au milieu de la rue de l'Éplanade, un autre vis-à-vis la rue St-Pierre et un autre vis-à-vis la rue Toulouse; chacun des dites wharfs, devant avoir une largeur de 200 pieds.

Art. 9. Attendu que l'augmentation de la batarde a comblé la partie antérieure des wharfs, en face du faubourg supérieur, de manière à empêcher l'abord des bateaux à vapeur, les dites wharfs devront être prolongés jusqu'à la ligne des grands eaux, la même opération devra être exécutée pour les wharfs en face de la rue du Canal et de la rue de la Douane.

Art. 10. Toute l'étendue de la levée depuis la rue d'Enghien jusqu'à la rue Delord, devra être fermée en coquilles.

C. GENOIS, Recorder.

NOUVELLE-ORLÉANS, 3 septembre. Enfin il nous est arrivé jeudi, un courrier de la Mobile qui nous a apporté les trois malles de New-York en retard; les dernières dates de cette ville sont du 17 août, elle ne nous apprenant rien de nouveau, mais nos journaux nous fournissent des explications plus étendues sur les nouvelles reçues par le Sheffield, dont l'arrivée a été annoncée précédemment.

Suivant une lettre de Paris du 3 juillet, du correspondant du Morning-Chronicle, le fameux O. P. Q., le ministre français fait préconiser par toutes ses ames diaboliques, que la question de la Belgique est décidée et que celle de la Pologne sera bientôt arrangée; néanmoins on verra par les articles de Bruxelles du 5 juillet, qu'à cette date le congrès belge n'avait pas encore terminé la discussion de 18 propositions qui lui ont été soumises et dont nous connaissons enfin la teneur (voir l'article Belgique.)

Quant à la Pologne, il paraît que l'intention de la France (à laquelle l'Angleterre et l'Autriche se réunissent, dit-on) est de négocier avec l'empereur Nicolas sur des bases que le gouvernement polonais se refusait sans doute à reconnaître; puisqu'il s'agit de demander l'indépendance de la Pologne telle qu'elle fut constituée par le congrès de Vienne, et d'abandonner à elle-même la Lithuanie, la Volhynie et l'Ukraine. Infortunée patrie de Kociusko et de Poniatowski, nous la plaignons amèrement si sa destinée future dépend des protocoles d'un autre congrès de Londres! Le correspondant du Morning-Chronicle pense que la Pologne refusera l'étrange protection qu'on lui offre et ne consentira jamais à compromettre l'indépendance des provinces qui ont si généreusement embrassé sa cause. Le même écrivain pense aussi que les dernières propositions de la conférence de Londres au congrès belge, lors même qu'elles seraient adoptées, n'assureraient pas à la Belgique une existence définitive et la possession du Luxembourg, du Limbourg et de la rive gauche de l'Escaut ne lui est pas garantie.

Nous empruntons le sommaire suivant et la plupart des nouvelles que nous donnons aujourd'hui, à un journal de New-York: «Nous avons vu par le Sheffield nos journaux de Londres jusqu'au 7 juillet, et nous sommes au courant de l'expédition de Léopold et de la nouvelle la plus importante reçue par ce paquebot. La détermination de ce prince, étranger à toute idée d'ambition, est une preuve de l'importance que le gouvernement anglais attachait au résultat de ces négociations. D'un autre côté la rédaction vague de sa lettre indique que toutes les difficultés sont loin d'être évanouies, et les seules phrases dont il nous soit parvenu sont entrecoupées par la politique de cet agent de l'Angleterre. Une mission d'une si haute importance, dit Léopold, peut seule me déterminer à abandonner une partie indépendante, et à m'occuper d'un pays sans avoir été invité par les habitants et les autorités locales, et qui m'a donné tant de preuves de sa bienveillance et de son sympathie; il ajoute: le congrès ne donne pas le pouvoir de consacrer à la propriété de la Belgique les relations que j'ai formées dans des pays dont l'amitié lui est essentielle.» Peut-être la sympathie du nouveau roi pour l'Angleterre ne sera-t-elle pas goûtée par la majorité de la nation belge; ou tous ces elle est pas rassurante pour la France dont le gouvernement s'est précipité de si bonne grâce à ces arrangements.

Un nouveau protocole suit la lettre de prince de Saxe-Cobourg; il est rédigé en termes moins emphatiques que ceux qui l'ont précédé, mais on sent toujours les mêmes intentions, et la question de la Belgique, sous ses aspects et qui m'a donné tant de preuves de sa bienveillance et de son sympathie; il ajoute: le congrès ne donne pas le pouvoir de consacrer à la propriété de la Belgique les relations que j'ai formées dans des pays dont l'amitié lui est essentielle.»

Peut-être la sympathie du nouveau roi pour l'Angleterre ne sera-t-elle pas goûtée par la majorité de la nation belge; ou tous ces elle est pas rassurante pour la France dont le gouvernement s'est précipité de si bonne grâce à ces arrangements.

Un nouveau protocole suit la lettre de prince de Saxe-Cobourg; il est rédigé en termes moins emphatiques que ceux qui l'ont précédé, mais on sent toujours les mêmes intentions, et la question de la Belgique, sous ses aspects et qui m'a donné tant de preuves de sa bienveillance et de son sympathie; il ajoute: le congrès ne donne pas le pouvoir de consacrer à la propriété de la Belgique les relations que j'ai formées dans des pays dont l'amitié lui est essentielle.»

Peut-être la sympathie du nouveau roi pour l'Angleterre ne sera-t-elle pas goûtée par la majorité de la nation belge; ou tous ces elle est pas rassurante pour la France dont le gouvernement s'est précipité de si bonne grâce à ces arrangements.

Un nouveau protocole suit la lettre de prince de Saxe-Cobourg; il est rédigé en termes moins emphatiques que ceux qui l'ont précédé, mais on sent toujours les mêmes intentions, et la question de la Belgique, sous ses aspects et qui m'a donné tant de preuves de sa bienveillance et de son sympathie; il ajoute: le congrès ne donne pas le pouvoir de consacrer à la propriété de la Belgique les relations que j'ai formées dans des pays dont l'amitié lui est essentielle.»

Peut-être la sympathie du nouveau roi pour l'Angleterre ne sera-t-elle pas goûtée par la majorité de la nation belge; ou tous ces elle est pas rassurante pour la France dont le gouvernement s'est précipité de si bonne grâce à ces arrangements.

Un nouveau protocole suit la lettre de prince de Saxe-Cobourg; il est rédigé en termes moins emphatiques que ceux qui l'ont précédé, mais on sent toujours les mêmes intentions, et la question de la Belgique, sous ses aspects et qui m'a donné tant de preuves de sa bienveillance et de son sympathie; il ajoute: le congrès ne donne pas le pouvoir de consacrer à la propriété de la Belgique les relations que j'ai formées dans des pays dont l'amitié lui est essentielle.»

Peut-être la sympathie du nouveau roi pour l'Angleterre ne sera-t-elle pas goûtée par la majorité de la nation belge; ou tous ces elle est pas rassurante pour la France dont le gouvernement s'est précipité de si bonne grâce à ces arrangements.

Un nouveau protocole suit la lettre de prince de Saxe-Cobourg; il est rédigé en termes moins emphatiques que ceux qui l'ont précédé, mais on sent toujours les mêmes intentions, et la question de la Belgique, sous ses aspects et qui m'a donné tant de preuves de sa bienveillance et de son sympathie; il ajoute: le congrès ne donne pas le pouvoir de consacrer à la propriété de la Belgique les relations que j'ai formées dans des pays dont l'amitié lui est essentielle.»

Peut-être la sympathie du nouveau roi pour l'Angleterre ne sera-t-elle pas goûtée par la majorité de la nation belge; ou tous ces elle est pas rassurante pour la France dont le gouvernement s'est précipité de si bonne grâce à ces arrangements.

Il est certain que la fortune du Luxembourg conservera ses livres communications avec l'Allemagne.

«S'il est constaté que la république des Provinces-Unies des Pays-Bas n'aurait pas exclusivement la souveraineté dans la ville de Maastricht en 1790, si elle avait, par les deux parties, au moyen de s'entendre à cet égard sur un arrangement convenable.

«6. Comme il résulterait des bases posées dans les articles 1 et 2 que la Hollande et la Belgique, posséderaient des esclaves sur leurs territoires respectifs, il sera fait à l'amiable, entre la Hollande et la Belgique, les échanges qui pourraient être jugés d'une convenance réciproque.

«7. L'évacuation réciproque des territoires, villes et places, aura lieu indépendamment des arrangements relatifs aux échanges.

«8. En attendant que les dispositions des articles 108 jusqu'à 117 inclusivement, de l'acte général du congrès de Vienne, relatifs à la libre navigation des fleuves et rivières navigables, seront appliqués aux fleuves et aux rivières qui traversent le territoire hollandais et le territoire belge.

«9. La mise à exécution de ces dispositions sera réglée dans la plus brève délai possible.

«10. La participation de la Belgique à la navigation du Rhin, par les eaux intérieures entre le Rhin et l'Escaut formera l'objet d'un négociation séparée entre les parties intéressées, à laquelle les cinq puissances préteront leur bons offices.

«11. L'usage des canaux de Gand à Terneuse et de Zuid-Willerwaas construits pendant l'existence du royaume des Pays-Bas, sera commun aux habitants des deux pays; il sera arrêté un règlement sur cet objet.

«12. L'écoulement des eaux de Flandres sera réglé de la manière la plus convenable, afin de prévenir les inondations.

«13. En exécution des art. 1 et 2, qui précèdent des commissaires hollandais, belges et français, se réuniront dans la plus brève délai possible, en la ville de Maastricht, et procéderont à la démarcation des limites qui doivent séparer la Hollande et la Belgique, conformément aux principes établis à cet effet dans les articles 1 et 2.

«14. Ces mêmes commissaires s'occuperont des échanges à faire par les pouvoirs compétents des deux pays, par suite de l'article 5.

«15. La Belgique, dans les limites telles qu'elles seront tracées conformément aux principes posés dans les présents préliminaires, formera un état perpétuellement neutre. Les cinq puissances, sans vouloir s'immiscer dans le régime intérieur de la Belgique, lui garantiront une neutralité perpétuelle, ainsi que l'intégrité et l'inviolabilité de son territoire dans les limites mentionnées au présent article.

«16. Par une juste réciprocité la Belgique sera tenue d'observer cette même neutralité envers tous les autres états, et de ne porter aucune atteinte à leur tranquillité intérieure en conservant toujours le droit de se défendre contre toute agression étrangère.

«17. Le port d'Anvers, conformément à l'article 15 du Traité de Paris, du 10 mai 1814, continuera d'être uniquement un port de commerce.

«18. Le partage des dettes sur les lieux de manière à faire retomber sur chacun des deux pays la totalité des dettes qui, originairement, passait, avant la réunion, sur les divers territoires dont ils se composent, et à diviser dans une juste proportion, celles qui ont été contractées en commun.

«19. Des commissaires liquidateurs nommés de part et d'autre, se réuniront immédiatement. Le premier objet de leur réunion sera de fixer la quote-partie que la Belgique aura à payer provisionnellement, et sans liquidation, pour le service d'une portion des intérêts des dettes contractées dans l'ancien régime intérieur de la Belgique.

«20. Les prisonniers de guerre seront renvoyés de part et d'autre quinze jours après l'adoption de ces articles.

«21. Les séquestrés mis sur les biens particuliers dans les deux pays, seront immédiatement libérés.

«22. Aucun habitant des villes, places et territoires, réciproquement évacués, ne sera molesté ni inquiété pour sa conduite politique passée.

«23. Les cinq puissances se réservent de passer leurs bons offices lorsqu'ils seront réclamés par les parties intéressées.

«24. Les articles, réciproquement adoptés, seront convertis en traité définitif.

Signés, Esterhazy, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Matuszewich.

Pour copie conforme: Signé, PALMISTON.

CONGRES NATIONAL. Séance du 4 juillet. M. de Blagnies s'élève avec force contre l'acceptation des 18 articles de la conférence; son discours, plein d'éloquence et de chaleur, excite une sensation extraordinaire dans le congrès.

«1. Les articles, réciproquement adoptés, seront convertis en traité définitif.

Signés, Esterhazy, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Matuszewich.

Pour copie conforme: Signé, PALMISTON.

CONGRES NATIONAL. Séance du 4 juillet. M. de Blagnies s'élève avec force contre l'acceptation des 18 articles de la conférence; son discours, plein d'éloquence et de chaleur, excite une sensation extraordinaire dans le congrès.

«1. Les articles, réciproquement adoptés, seront convertis en traité définitif.

Signés, Esterhazy, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Matuszewich.

Pour copie conforme: Signé, PALMISTON.

CONGRES NATIONAL. Séance du 4 juillet. M. de Blagnies s'élève avec force contre l'acceptation des 18 articles de la conférence; son discours, plein d'éloquence et de chaleur, excite une sensation extraordinaire dans le congrès.

«1. Les articles, réciproquement adoptés, seront convertis en traité définitif.

Signés, Esterhazy, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Matuszewich.

Pour copie conforme: Signé, PALMISTON.

CONGRES NATIONAL. Séance du 4 juillet. M. de Blagnies s'élève avec force contre l'acceptation des 18 articles de la conférence; son discours, plein d'éloquence et de chaleur, excite une sensation extraordinaire dans le congrès.

«1. Les articles, réciproquement adoptés, seront convertis en traité définitif.

Signés, Esterhazy, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Matuszewich.

Pour copie conforme: Signé, PALMISTON.

CONGRES NATIONAL. Séance du 4 juillet. M. de Blagnies s'élève avec force contre l'acceptation des 18 articles de la conférence; son discours, plein d'éloquence et de chaleur, excite une sensation extraordinaire dans le congrès.

«1. Les articles, réciproquement adoptés, seront convertis en traité définitif.

Signés, Esterhazy, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Matuszewich.

Pour copie conforme: Signé, PALMISTON.

CONGRES NATIONAL. Séance du 4 juillet. M. de Blagnies s'élève avec force contre l'acceptation des 18 articles de la conférence; son discours, plein d'éloquence et de chaleur, excite une sensation extraordinaire dans le congrès.

«1. Les articles, réciproquement adoptés, seront convertis en traité définitif.

Signés, Esterhazy, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Matuszewich.

Pour copie conforme: Signé, PALMISTON.

CONGRES NATIONAL. Séance du 4 juillet. M. de Blagnies s'élève avec force contre l'acceptation des 18 articles de la conférence; son discours, plein d'éloquence et de chaleur, excite une sensation extraordinaire dans le congrès.

«1. Les articles, réciproquement adoptés, seront convertis en traité définitif.

Signés, Esterhazy, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Matuszewich.

Pour copie conforme: Signé, PALMISTON.

CONGRES NATIONAL. Séance du 4 juillet. M. de Blagnies s'élève avec force contre l'acceptation des 18 articles de la conférence; son discours, plein d'éloquence et de chaleur, excite une sensation extraordinaire dans le congrès.

«1. Les articles, réciproquement adoptés, seront convertis en traité définitif.

Signés, Esterhazy, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Matuszewich.

Pour copie conforme: Signé, PALMISTON.

CONGRES NATIONAL. Séance du 4 juillet. M. de Blagnies s'élève avec force contre l'acceptation des 18 articles de la conférence; son discours, plein d'éloquence et de chaleur, excite une sensation extraordinaire dans le congrès.

«1. Les articles, réciproquement adoptés, seront convertis en traité définitif.

Signés, Esterhazy, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Matuszewich.

Pour copie conforme: Signé, PALMISTON.

CONGRES NATIONAL. Séance du 4 juillet. M. de Blagnies s'élève avec force contre l'acceptation des 18 articles de la conférence; son discours, plein d'éloquence et de chaleur, excite une sensation extraordinaire dans le congrès.

«1. Les articles, réciproquement adoptés, seront convertis en traité définitif.

Signés, Esterhazy, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Matuszewich.

Pour copie conforme: Signé, PALMISTON.

CONGRES NATIONAL. Séance du 4 juillet. M. de Blagnies s'élève avec force contre l'acceptation des 18 articles de la conférence; son discours, plein d'éloquence et de chaleur, excite une sensation extraordinaire dans le congrès.

«1. Les articles, réciproquement adoptés, seront convertis en traité définitif.

Signés, Esterhazy, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Matuszewich.

Pour copie conforme: Signé, PALMISTON.

CONGRES NATIONAL. Séance du 4 juillet. M. de Blagnies s'élève avec force contre l'acceptation des 18 articles de la conférence; son discours, plein d'éloquence et de chaleur, excite une sensation extraordinaire dans le congrès.

«1. Les articles, réciproquement adoptés, seront convertis en traité définitif.

Signés, Esterhazy, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Matuszewich.

Pour copie conforme: Signé, PALMISTON.

CONGRES NATIONAL. Séance du 4 juillet. M. de Blagnies s'élève avec force contre l'acceptation des 18 articles de la conférence; son discours, plein d'éloquence et de chaleur, excite une sensation extraordinaire dans le congrès.

«1. Les articles, réciproquement adoptés, seront convertis en traité définitif.

Signés, Esterhazy, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Matuszewich.

Pour copie conforme: Signé, PALMISTON.

CONGRES NATIONAL. Séance du 4 juillet. M. de Blagnies s'élève avec force contre l'acceptation des 18 articles de la conférence; son discours, plein d'éloquence et de chaleur, excite une sensation extraordinaire dans le congrès.

«1. Les articles, réciproquement adoptés, seront convertis en traité définitif.

Signés, Esterhazy, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Matuszewich.

Pour copie conforme: Signé, PALMISTON.

CONGRES NATIONAL. Séance du 4 juillet. M. de Blagnies s'élève avec force contre l'acceptation des 18 articles de la conférence; son discours, plein d'éloquence et de chaleur, excite une sensation extraordinaire dans le congrès.

«1. Les articles, réciproquement adoptés, seront convertis en traité définitif.

Signés, Esterhazy, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Matuszewich.

Pour copie conforme: Signé, PALMISTON.

CONGRES NATIONAL. Séance du 4 juillet. M. de Blagnies s'élève avec force contre l'acceptation des 18 articles de la conférence; son discours, plein d'éloquence et de chaleur, excite une sensation extraordinaire dans le congrès.

«1. Les articles, réciproquement adoptés, seront convertis en traité définitif.

Signés, Esterhazy, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Matuszewich.

Pour copie conforme: Signé, PALMISTON.

CONGRES NATIONAL. Séance du 4 juillet. M. de Blagnies s'élève avec force contre l'acceptation des 18 articles de la conférence; son discours, plein d'éloquence et de chaleur, excite une sensation extraordinaire dans le congrès.

«1. Les articles, réciproquement adoptés, seront convertis en traité définitif.

Signés, Esterhazy, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Matuszewich.

Pour copie conforme: Signé, PALMISTON.

CONGRES NATIONAL. Séance du 4 juillet. M. de Blagnies s'élève avec force contre l'acceptation des 18 articles de la conférence; son discours, plein d'éloquence et de chaleur, excite une sensation extraordinaire dans le congrès.

«1. Les articles, réciproquement adoptés, seront convertis en traité définitif.

Signés, Esterhazy, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Matuszewich.

Pour copie conforme: Signé, PALMISTON.

CONGRES NATIONAL. Séance du 4 juillet. M. de Blagnies s'élève avec force contre l'acceptation des 18 articles de la conférence; son discours, plein d'éloquence et de chaleur, excite une sensation extraordinaire dans le congrès.

«1. Les articles, réciproquement adoptés, seront convertis en traité définitif.

Signés, Esterhazy, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Matuszewich.

Pour copie conforme: Signé, PALMISTON.

CONGRES NATIONAL. Séance du 4 juillet. M. de Blagnies s'élève avec force contre l'acceptation des 18 articles de la conférence; son discours, plein d'éloquence et de chaleur, excite une sensation extraordinaire dans le congrès.

«1. Les articles, réciproquement adoptés, seront convertis en traité définitif.

Signés, Esterhazy, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Matuszewich.

Pour copie conforme: Signé, PALMISTON.

CONGRES NATIONAL. Séance du 4 juillet. M. de Blagnies s'élève avec force contre l'acceptation des 18 articles de la conférence; son discours, plein d'éloquence et de chaleur, excite une sensation extraordinaire dans le congrès.

«1. Les articles, réciproquement adoptés, seront convertis en traité définitif.

Signés, Esterhazy, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Matuszewich.

Pour copie conforme: Signé, PALMISTON.

CONGRES NATIONAL. Séance du 4 juillet. M. de Blagnies s'élève avec force contre l'acceptation des 18 articles de la conférence; son discours, plein d'éloquence et de chaleur, excite une sensation extraordinaire dans le congrès.

«1. Les articles, réciproquement adoptés, seront convertis en traité définitif.

Signés, Esterhazy, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Matuszewich.

Pour copie conforme: Signé, PALMISTON.

CONGRES NATIONAL. Séance du 4 juillet. M. de Blagnies s'élève avec force contre l'acceptation des 18 articles de la conférence; son discours, plein d'éloquence et de chaleur, excite une sensation extraordinaire dans le congrès.

«1. Les articles, réciproquement adoptés, seront convertis en traité définitif.

Signés, Esterhazy, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Matuszewich.

Pour copie conforme: Signé, PALMISTON.

CONGRES NATIONAL. Séance du 4 juillet. M. de Blagnies s'élève avec force contre l'acceptation des 18 articles de la conférence; son discours, plein d'éloquence et de chaleur, excite une sensation extraordinaire dans le congrès.

«1. Les articles, réciproquement adoptés, seront convertis en traité définitif.

Signés, Esterhazy, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Matuszewich.

Pour copie conforme: Signé, PALMISTON.

CONGRES NATIONAL. Séance du 4 juillet. M. de Blagnies s'élève avec force contre l'acceptation des 18 articles de la conférence; son discours, plein d'éloquence et de chaleur, excite une sensation extraordinaire dans le congrès.

«1. Les articles, réciproquement adoptés, seront convertis en traité définitif.

Signés, Esterhazy, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Matuszewich.

Pour copie conforme: Signé, PALMISTON.

CONGRES NATIONAL. Séance du 4 juillet. M. de Blagnies s'élève avec force contre l'acceptation des 18 articles de la conférence; son discours, plein d'éloquence et de chaleur, excite une sensation extraordinaire dans le congrès.

«1. Les articles, réciproquement adoptés, seront convertis en traité définitif.

Signés, Esterhazy, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Matuszewich.

Pour copie conforme: Signé, PALMISTON.

CONGRES NATIONAL. Séance du 4 juillet. M. de Blagnies s'élève avec force contre l'acceptation des 18 articles de la conférence; son discours, plein d'éloquence et de chaleur, excite une sensation extraordinaire dans le congrès.

«1. Les articles, réciproquement adoptés, seront convertis en traité définitif.

Signés, Esterhazy, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Matuszewich.

Pour copie conforme: Signé, PALMISTON.

CONGRES NATIONAL. Séance du 4 juillet. M. de Blagnies s'élève avec force contre l'acceptation des 18 articles de la conférence; son discours, plein d'éloquence et de chaleur, excite une sensation extraordinaire dans le congrès.

«1. Les articles, réciproquement adoptés, seront convertis en traité définitif.

Signés, Esterhazy, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Matuszewich.

Pour copie conforme: Signé, PALMISTON.

CONGRES NATIONAL. Séance du 4 juillet. M. de Blagnies s'élève avec force contre l'acceptation des 18 articles de la conférence; son discours, plein d'éloquence et de chaleur, excite une sensation extraordinaire dans le congrès.

«1. Les articles, réciproquement adoptés, seront convertis en traité définitif.